

La Défense, le 10 octobre 2008



USEE / CFDT 30 passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex

Les OPA dans l'action en intersyndicale pour faire avancer nos revendications

Les trois organisations syndicales représentatives chez les Ouvriers de Parcs et Ateliers, la CFDT, CGT, et FO se sont rencontrées le 9 octobre à Paris Grande Arche de la Défense.

Elles ont décidé d'organiser ensemble des Assemblées Générales dans les parcs et les services spécialisés à partir du 16 octobre pour informer et débattre sur les questions de pouvoir d'achat et de l'avenir professionnel et statutaire des OPA.

Une pétition (ci-jointe) est à faire signer et à transmettre par fax aux chefs de service, au cabinet du Ministre (n° de fax 01 40 81 31 67) et à l'USEE/CFDT au 01 40 81 24 05).

Les mesures positives du protocole JACOB n'ont pas été transposées (prime de sommet de grade, revalorisation des carrières) aux OPA. Les quelques mesures salariales 2008 comme le dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) oublient les OPA. De la même façon les primes de restructuration, la prime de départ volontaire laissent de côté les OPA. Pourtant dans de nombreux cas ils seront bien touchés par les restructurations en cours. De la même façon les OPA sont exclus de toute mesure relative à l'utilisation du reliquat indemnitaire de 6,5 millions pour 2008 etc.. .

En outre, les promesses qui nous avaient été faites par le Ministre, sur la prime d'ancienneté à 30%, la prise en compte du complément de la prime de rendement dans le calcul de la pension n'ont jamais été tenues.

Les OPA demeurent exclus, la plupart du temps, des mesures catégorielles et indemnitaires. Aujourd'hui le constat est sévère les deux premiers niveaux de classifications ont été rattrapés par le SMIC ! De nombreux OPA sont ainsi bloqués au minimum 5 ans à ce niveau !

Les OPA souvent montré du doigt comme une catégorie de personnel qui auraient des avantages salariaux exorbitants vivent le plus souvent une autre réalité nettement moins intéressante.

Depuis 2004, le discours de l'administration est, que tout cela devait être revu avec la création du nouveau statut d'ouvrier commun Etat/Collectivités.

Sur ce dernier point, le dérapage du calendrier à 2010 pour les premiers transferts et la dérive du « quasi statut » d'ouvrier d'Etat vers un statut de contractuel pour tous, dont nous ne connaissons rien, hormis la suppression de l'affiliation au fonds de pension des ouvriers d'Etat, constituent les tristes réalités d'un dialogue social à la dérive. C'est injuste et inadmissible.

L'exemplarité du dialogue social prônée dans le fil info du Ministère est tout simplement virtuelle ! Le dialogue social a tenu ses promesses avec Monsieur COURTIAL lors des tables rondes sur les évolutions Parcs mais depuis c'est morne plaine et plus rien de concret.

Nos interlocuteurs (cabinet et administration) nous baladent d'échéance en échéance, de promesse en promesse et, il a fallu l'action du 14 novembre 2007 avec une grève massive et une manifestation tonitruante à Paris pour que le Ministre débloque la situation.

Où en est-on ?

- Le projet de loi a été rejeté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT),
- Il a été adopté contre l'avis des organisations syndicales (sauf l'UNSA) au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE),
- Le conseil d'Etat a donné son avis,
- Le conseil des Ministres a validé le projet de loi,
- Il reste à l'inscrire à l'ordre du jour des travaux parlementaires (il est question de l'automne) mais nous sommes sceptiques.

La seule certitude aujourd'hui c'est la date du transfert de la gestion des OPA, sur un nouveau statut de contractuel, dont nous ne savons rien ou presque, au 1^{er} janvier 2010.

Nous ne pouvons plus attendre ! La partie salariale doit être traitée rapidement et le travail sur le décret statutaire doit démarrer immédiatement avec des propositions sérieuses qui garantissent l'avenir professionnel des OPA et leurs carrières.

Pas question de signer un chèque en blanc pour engager une modification statutaire majeure qui concerne 8 000 agents.

Plus que jamais et comme en 2007 l'action et la mobilisation sont nécessaires pour la satisfaction de nos revendications.

Si nous voulons peser sur les orientations et décisions alors de nouveau nous devons nous mobiliser le 4 novembre 2008 dans une action de grève massive. Un préavis de grève sera déposé en intersyndicale pour le 4 novembre 2008.

Pour l'USEE CFDT
Patrick GROSROYAT